

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 008-5946/19/BM

■ Approbation de la procédure d'élimination des collections obsolètes de la Médiathèque les Carmes MET 19/10602/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Médiathèque les Carmes a ouvert ses portes au public le 20 janvier 2018. Son fonds riche de plus de 70 000 documents est essentiellement constitué de livres, CD et DVD acquis depuis 2016, mais également de 8000 livres transférés des collections de l'ancienne bibliothèque municipale de Pertuis.

Afin que les collections de la Médiathèque les Carmes soient cohérentes, restent attractives, correspondent aux attentes du public et aux objectifs fixés par le projet scientifique, éducatif, social et culturel de l'établissement, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier suivant les critères énoncés ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation et l'esthétique,
- le nombre d'exemplaires,
- la date d'édition,
- le nombre d'années écoulées sans prêt,
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- l'existence ou non de documents de substitution.

Selon leur état, les documents réformés pourront après déclassement et selon les modalités et conditions fixées par la procédure d'élimination et la charte de régulation ci-annexées :

- être jetés à la déchèterie et recyclés si possible,
- cédés gratuitement à un autre organisme ou une association après signature d'une convention.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

La procédure d'élimination des collections est détaillée en annexe 1, une charte de régulation des collections à l'usage des agents est jointe en annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder régulièrement au retrait des rayonnages ou des collections de la médiathèque les documents en mauvais état et/ou ceux jugés inadéquats, obsolètes afin de pouvoir actualiser les collections et d'en préserver la cohérence et la qualité;
- Qu'il convient dès lors de fixer les conditions et la procédure d'élimination de ces biens meubles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la procédure d'élimination des collections obsolètes de la Médiathèque les Carmes de Pertuis telle que décrite à l'annexe 1.

Article 2 :

Est approuvée la charte de régulation des collections de la Médiathèque les Carmes ci-annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019